



CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Communal de Corbeyrier

Séance du 21 mars 2024
Présidence : Jean-Paul Henry

Le Conseil communal de Corbeyrier

Vu le préavis municipal 24-02 | Relatif au réajustement des indemnités des membres de la Municipalité avec effet rétroactif au 01.01.2024

Oui le rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier ce objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

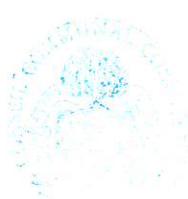
vote (à main levée) et décide d'accepter les conclusions du préavis à l'unanimité, avec 3 abstentions.

1. D'autoriser la Municipalité à appliquer une indexation de 6.43% sur ses indemnités de traitement avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024
2. Qu'une indexation automatique se fasse chaque année, selon le coût de la vie, tel qu'octroyé au personnel communal depuis le 1^{er} janvier 2025

Pour le Conseil communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

A blue ink signature of Jean-Paul Henry.



Morgane Lüthi
Secrétariat

A blue ink signature of Morgane Lüthi.